

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 474-1-2022

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 474-1-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 474-2021 RELATIF À LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2022 AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINS TARIFS

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Municipalité à https://www.ville.lescedres.qc.ca/fr/services-aux-citoyens/greffe/avis-publics

Donné à Les Cèdres, ce 13e jour du mois d'avril 2022.

Jimmy Poulle, OMA, urbaniste Secrétaire trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 474-1-2022** aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 13 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13º jour du mois d'avril 2022.

Jimmy Poulla, OMA, urbaniste Secrétaire trésorier

> 1060, chemin du Fleuve Les Cèdres (Québec) J7T 1A1 www.ville.lescedres.qc.ca